***COMPTE RENDU DE LA REUNION***

***DU CONSEIL MUNICIPAL***

***DU 26 Mars 2018***

Approbation, par 3 contre, 1 abstention et 17 pour, du procès-verbal du conseil municipal du 15 Janvier 2018.

Secrétaire de séance élue : Mme Monique PLACE

***I Budget de la Commune :***

1. ***Vote du compte de gestion 2017***

Par délibération, le conseil municipal à l’unanimité accepte le compte de gestion de l’exercice 2017 établi par le comptable, document rigoureusement identique au compte administratif 2017.

1. ***Vote du Compte administratif 2017 et de l’affectation du résultat :***

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation du Compte Administratif 2017 après vérification des comptes avec le Percepteur, vote à l’unanimité :

***Section de Fonctionnement****:*

*Dépenses réalisées : 1 851 337,38 €.*

*Recettes réalisées : 2 104 491,65 €.*

*Total excédentaire* ***253 154,27 €.***

***Section d’investissement***

*Dépenses réalisées : 428 909,76 €*

*Recettes réalisées 780 669,13 €*

*Total excédentaire*  ***351 759,37 €***

**DECIDE** d’affecter au Budget Primitif 2018 l’excédent de la section de fonctionnement une partie s’élevant à 172 154,27 € à l’article 002 – recette et 81 000,00 € à l’article 1068 recette d’investissement et l’excédent d’investissement 351 759,37 € à l’article 001 de la section d’investissement – recette.

**ACCEPTE** les restes à réaliser définis ci-dessus :

* en dépenses d’investissement : 195 561,00 €
* en recettes d’investissement : 52 720,00 €
1. **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Après lecture du projet du Budget Primitif 2018 de la Commune, les membres du Conseil Municipal votent à l’unanimité,

***SECTION DE FONCTIONNEMENT  (par chapitre):***

- Dépenses 2 038 187;27 €

- Recettes 2 038 187,27 €

***SECTION D’INVESTISSEMENT (par chapitre et sans opération) :***

- Dépenses 1 443 095,37 €

- Recettes 1 443 095,37 €

1. ***Vote des taux d’imposition 2018***

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal les taux de contributions directes pour l’année 2018 définis comme ci-dessous :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | TAUX2017 | Coeff.Variation | TAUX  2018 |
| Taxe habitat. |  9,75  |  | 9,75 |
| Taxe Fonc.(Bâti) | 15,09 | 1,000000 | 15,09 |
| Taxe Fonc.(Non bâti) | 60,36 |   | 60,36 |

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, vote à l’unanimité les Taux 2018 tels qu’ils sont énoncés ci-dessus.

***II. Budget ASSAINISSEMENT :***

1. ***Compte de gestion 2017***

Par délibération, le conseil municipal à l’unanimité accepte le compte de gestion de l’exercice 2017 établi par le comptable, document rigoureusement identique au compte administratif 2017.

1. ***Vote du Compte administratif 2017***

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation du Compte Administratif 2017, après vérification des comptes avec le Percepteur, vote à l’unanimité :

***Section d’exploitation****:*

*Dépenses réalisées : 149 727,97 €.*

*Recettes réalisées : 213 531,67 €.*

*Total excédentaire*  ***63 803,70 €.***

***Section d’investissement***

*Dépenses réalisées : 64 197,40 €*

*Recettes réalisées 304 998,19 €*

*Total excédentaire* ***240 800,79 €***

**DECIDE** d’affecter au Budget Primitif 2018 l’excédent de la section d’investissement soit 240 800,79 € à l’article 001 - recette et l’excédent de la section exploitation soit 63 803,70 € à l’article 002 – recette.

1. ***Budget primitif 2018***

Après lecture du projet du Budget Primitif 2018 Assainissement, les membres du Conseil Municipal votent à l’unanimité.

***Section d’exploitation :(voté par chapitre)***

- Dépenses 290 501,70 €

- Recettes 290 501,70 €

***Section d’investissement (voté par chapitre et sans opération)***

- Dépenses 465 640,60 €

- Recettes 465 640,60 €

***III. Syndicats : fiscalisation de la participation financière***

***A Syndicat Beaujolais Azergues :***

Dans le cadre du recouvrement des charges Syndicales, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité :

* **DECIDE** pour l’année 2018 de fiscaliser la part aux charges du Syndicat Mixte Beaujolais Azergues incombant à notre collectivité qui s’élève à : 52 177,00 €

***B.SIGERLy***

Dans le cadre du recouvrement des charges Syndicales, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité :

* **DECIDE** pour l’année 2018 de fiscaliser la part aux charges du SIGERLy incombant à notre collectivité qui s’élève à : 220 084,25 €

***IV Création d’une voie privée : «  Allée le clos de Valroing »***

Vu l’article L 2121-29 du CGCT qui précise que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, notamment pour le choix du nom des rues et places publiques,

Dans le cadre de la construction de 22 logements rue des Auges, il y a lieu de donner un nom à l’allée privée pour accéder à ces logements.

Il est proposé de nommer cette allée : « Allée le Clos de Valroing ».

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé cité ci-dessus, à l’unanimité :

* **ACCEPTENT** la création de la voie « Allée le Clos de Valroing » située 56, rue des Auges.

***V. Régularisation foncière : propriété consorts Lassausaie***

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la parcelle cadastrée C 614 de 830 m² appartenant à la commune, en zone UB au PLU, d’une superficie de 830 m², située 26 rue du Grand fossé contenant l’appartement de fonction du Policier Municipal fait l’objet depuis plus de trente ans d’une possession continue, réelle, publique, et non équivoque accomplie à titre de propriétaire, par la Commune.

Ce bâtiment jouxte la parcelle cadastrée section C n° 615 de 140 m² appartenant à la SCI AMEDEE et la parcelle section C n° 616 appartenant aux consorts LASSAUSAIE.

Aussi conformément à l’Article 2261 du Code Civil, M. le Maire propose au Conseil Municipal de régulariser ces parcelles au titre de la prescription acquisitive trentenaire suite au plan de géomètre de Mesures et Solutions qui fait apparaître des anomalies :

* 30 m² doivent être restitués aux consorts LASSAUSAIE par prescription acquisitive qui deviendra la parcelle section C n° 1483
* 34 m² par une vente à l’euro symbolique au profit de la SCI AMEDEE qui deviendra la parcelle section C 1484.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

* **DECIDE**  de céder aux consorts LASSAUSAIE une parcelle de 30 m² cadastrée section C n° 1483 dans le cadre de la prescription acquisitive
* **DECIDE** de vendre à l’euro symbolique au profit de la SCI AMEDEE une parcelle de 34 m² section C n° 1484.
* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

***VI Comptes rendus des différentes commissions :***

1. Commission Voirie et Urbanisme :

Lors de la réunion, il a été abordé les sujets suivants :

* **Dossier le Promenoir** : suite au dernier rendez-vous avec le cabinet AUA, validation des dernières modifications à apporter à leur projet : Nombre de place de parking 19 + 1 handicapée, Suppression de l’ilot de verdure le long de la RD face boulangerie, Ilot de verdure avec parc vélo et banc devant l’ancien DAB, Principe du béton désactivé 2 couleurs, Matérialisation d’une zone en résine au pourtour de la Fontaine , Rigole pour réception écoulement eau, Eclairage porte du village et zone parking. En attente d’un plan précis et d’un chiffrage.
* **Chemin de la Grange :** retour du rendez-vous avec la CCBPD et confirmation de notre souhait de création d’un cheminement piéton sur le fossé busé, largueur totale de la voirie à 3.5 m.

Nécessité d’acquérir du foncier pour le busage. En attente du chiffrage.

* Validation des travaux : réfection de la voirie pour le haut du chemin du Plantin et en partant vers le chemin de l’Orge, aménagements des trottoirs entre le chemin de Sanville et le chemin de Machy.
* Projet d’aménagement mode doux entre sortie Chasselay et Saint- Germain. Monsieur PARIOST Précise que cette partie est de compétence métropole. Il fera un courrier pour auprès de ces instances pour avancer dans ce projet.
1. Commission Scolaire :
* Décision sur la poursuite des TAPS :

Dans un premier temps un sondage a été réalisé auprès de tous les parents d’élèves par la municipalité. Il en est ressorti que 79% des familles optaient pour les 4jours ½. Le conseil d’école du 27/02/2018 a voté pour le maintien aussi des 4 jours ½.

M. le Maire demande à l’assemblée de voter sur le maintien ou non des 4 jours ½ pour l’année scolaire 2018/2019. Par 4 contre et 17 pour, le conseil Municipal décide de maintenir les 4 jours ½. . Les activités se dérouleront pour les primaires le jeudi et le vendredi après-midi de 15 h 00 à 16 h 30 et pour les maternelles le vendredi après-midi de 13 h 30 à

16 h 30

* Chasse aux œufs : elle se déroulera le 31/03/218 à l’EPAH de Chasselay.
1. Commission Commerce
* Marché Nocturne le 01/09/2018. Une réunion sera à prévoir pour faire le point concernant les exposants.
1. Commission Culture et Communication /
* Commémoration guerre de 14-18 : l’exposition durera 1 mois. Elle sera installée au caveau de la mairie.

***VII . Questions diverses :***

1. Journée Citoyenne le 26 mai 2018 : Monsieur le Maire propose cette journée pour la remise des cartes électeurs pour les jeunes de 18 ans, médaille de la famille, et pour effectuer le ramassage du printemps. Accepté à l’unanimité.
2. Commune nouvelle : suite au questionnaire distribué aux 23 élus : 14 ont répondu :

3 contre, 3 sans avis, 8 pour. Monsieur le Maire propose d’abandonner ce projet et de mettre en place une mutualisation des dépenses avec les communes qui le voudront. Accepté à l’unanimité.

1. PENAP : Mme OBERGER remet une note à tout le conseil municipal qui informe le déroulement du zonage PENAP entre le Syndicat Agricole et la Mairie. Il est reproché aux élus de ne pas avoir concerté avec les agriculteurs pour définir le traçage des PENAP ni en commission agricole.

Monsieur LASSAUSAIE se porte en faux contre cette remarque et répond que différentes réunions ont eu lieu avec le syndicat agricole, la chambre d’agriculture et le Département. Il rappelle le désaccord sur le tracé vers le stade, chemin des Alouettes et Chemin de Chalay. Ces points avaient été signalés lors du vote à l’unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur PARIOST précise que la Chambre d’agriculture n’a pas voulu donner les éléments définis par les agriculteurs lors d’une réunion qui a eu lieu aux Chères le 04/07/2017. La Chambre d’agriculture a annoncé que son projet n’était pas négociable et a déjà été adressé au Département.

Concernant la commission agricole, chaque commission a un Président qui doit proposer des dates de réunions. En l’occurrence, M. NOTTIN n’a jamais prévu de réunion pour parler des PENAP.

1. Rentrée et sortie des écoles faites par le service technique jusqu’aux vacances d’avril pour des mesures de sécurité. M. PARIOST, précise en tant que Maire et Officier de Police judiciaire c’est lui seul qui organise les services.

**VIII. Réunions de commissions**

- Commission bâtiments le mardi 03/04/2018 à 19 h 30 en mairie.

- Commission urbanisme étendue à tout le conseil municipal le jeudi 05/04/2018 à 19 h 30 en mairie

***IX Prochaine réunion du Conseil Municipal :***

**Le Lundi 09 Avril 2018 à 20 h 30**